

CHAPITRE 4

TERRITOIRES À PROTÉGER ET ÉLÉMENT DE CONTRAINTES

Il existe sur le territoire municipal des éléments qui, en raison de leur valeur patrimoniale ou écologique, représentent un intérêt qu'il convient de souligner de manière particulière. Des mesures spécifiques sont identifiées afin d'assurer leur protection ou leur mise en valeur.

On trouve également sur le territoire, des éléments de contraintes reliés à l'existence d'activités humaines (contraintes anthropiques). Des dispositions devront être prévues à leur égard afin d'assurer la sécurité publique dans ces zones.

4.1 TERRITOIRES À PROTÉGER

Dans le cas de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton, les territoires à protéger sont les suivants :

- l'ensemble patrimonial du village;
- les berges et le littoral des cours d'eau.

4.1.1 Ensemble patrimonial du village

L'ensemble patrimonial est situé au cœur du village, dans le secteur des rues Principale et Laframboise (voir figure 4-1).

On y retrouve l'ensemble institutionnel de l'église et de l'ancien presbytère ainsi qu'un alignement intéressant de constructions traditionnelles en bordure de la rue Laframboise.

Les intentions d'aménagement de la municipalité à l'égard de ce territoire sont les suivantes :

- a) Maintenir la vocation institutionnelle de l'église;
- b) Respecter la vocation traditionnelle de l'ancien presbytère
- c) Adopter des normes spécifiques afin de protéger les caractéristiques architecturales des bâtiments traditionnels;
- d) Adopter des dispositions réglementaires pour préserver l'alignement et la volumétrie des constructions de la rue Laframboise;
- e) Prévoir des normes d'affichage visant à éviter la surenchère des messages visuels et à assurer l'intégration des enseignes au milieu environnant.

FIGURE 4-2 : Ensemble patrimonial du village

4.1.2

Berges et littoral des cours d'eau

Le principal cours d'eau du territoire municipal est la rivière Duncan. Son bassin versant draine plusieurs petits ruisseaux.

La rive joue un rôle important dans la préservation des cours d'eau, dans la mesure où celle-ci demeure sous couvert végétal. En l'absence de végétation, les eaux de ruissellement entraînent les sédiments vers les cours d'eau. En milieu agricole, ces sédiments sont souvent chargés de produits chimiques (engrais, pesticides) qui contribuent à diminuer la qualité des cours d'eau.

Les intentions d'aménagement de la municipalité à l'égard du milieu riverain sont les suivantes :

- a) Contrôler, de façon stricte, les interventions sur les rives et le littoral;
- b) Favoriser la conservation de la végétation naturelle sur les rives;
- c) Favoriser les mesures visant à renaturaliser les berges.

4.2

ÉLÉMENT DE CONTRAINTES

Un entrepôt de pesticides a été identifié dans le village, sur le site de l'entreprise COMAX. Dans le but de diminuer les risques pour la sécurité publique, suite à un incendie ou un déversement accidentel, il sera prévu un rayon de protection autour des lieux existants et futurs d'entreposage de produits dangereux de manière à assurer une distance d'éloignement minimale des habitations et des cours d'eau.